



«Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022»
Date : 12/03/2024 Phase : ARRET Echelle : 1/5000 Pièce n° 4.B
Communauté de Communes du Pays d'Olmes, Hôtel d'entreprise - 1 chemin de la Courne, 09300 Lavelanet
N° : 09 34 09 33 89 | courriel : plui@paydolmes.org

Zonage	
ZONE URBAINE	
UA : Zone urbaine ancienne	
UA1 : Secteur urbain ancien correspondant aux communes "pôle de proximité"	
UA2 : Secteur urbain ancien correspondant à "la strate rurale du territoire"	
UB : Zone urbaine récente	
UB1 : Secteur urbain récent correspondant aux communes "pôle de proximité"	
UB2 : Secteur urbain récent correspondant à "la strate rurale du territoire"	
Ub : Secteur urbain mixte	
UC : Zone urbaine à vocation de commerces et de services	
UC1 : Zone urbaine correspondant aux espaces dédiés aux commerces de plus petite taille	
UC2 : Zone urbaine correspondant aux espaces de commerce de plus grande taille	
UE : Zone urbaine équipement	
UF1 : Zone urbaine occupée par les friches où la destination "logement" est autorisée	
UF2 : Zone urbaine occupée par les friches où la destination "logement" est interdite	
UL : Zone urbaine à vocation de loisirs	
UX : Zone urbaine à vocation économique	
ZONE A URBANISER OUVERTE	
AU : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation (habitat)	
AUC1 : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation de commerce	
AUC2 : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipement	
AUE : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation d'équipement	
AUL : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation de loisirs	
AUX : Zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation à vocation économique	
ZONE A URBANISER FERMÉE	
AUS : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation (habitat)	
AULS : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation à vocation de loisirs	
AUXS : Zone à urbaniser fermée à l'urbanisation à vocation économique	
ZONE NATURELLE	
N : Zone naturelle	
Nr : Secteur naturel destiné au développement des énergies renouvelables	
NL : Zone naturelle à vocation touristique et de loisirs	
NJ : Zone naturelle correspondant aux jardins partagés	
Ntvb : Zone naturelle à préserver	
ZONE AGRICOLE	
A : Zone agricole	
Ask : Secteur agricole skiable	
AL : Zone agricole à vocation touristique et de loisirs	
Atvb : Zone agricole à préserver	
Prescriptions	
Emplacement réservé	
Patrimoine bâti ou paysager (boisé ou non) à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	
Eléments de paysage correspondant à un espace boisé, à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme	
Terrain cultivé ou non bâti à préserver en zone urbaine selon l'article L151-23 al.2 du code de l'urbanisme	
Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique que selon les dispositions de l'article L151-23 du code de l'urbanisme	
Interdiction du types d'activités, destinations, sous destinations selon les dispositions de l'article L151-9 du code de l'urbanisme	
Authorisation sous conditions du types d'activités, destinations, sous-destinations selon les dispositions de l'article L151-9 du code de l'urbanisme	
Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation	
Secteur soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation patrimoniale	
Zon de projet selon les dispositions de l'article L122-7 du code de l'urbanisme	
Secteur soumis à un seuil densité minimale de construction selon l'article R151-39 2 ^{al.} du code de l'urbanisme	
Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol selon les dispositions de l'article R131-34 2 ^o du code de l'urbanisme	
L151-19	
Patrimoine bâti ou paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	
Boisements linéaires à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme	
Sentier de randonnée à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme	
Sentier de randonnée à créer au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme	
Diversité commerciale à protéger ou à développer au rez-de-chaussée selon l'article L151-16-1 du code de l'urbanisme	
Aspect extérieur des clôtures selon les dispositions de l'article L151-18 du code de l'urbanisme	
Cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme	
L'Hers, Le Touyre	
Le Doutouyre	
Le Continou, le Slos, ruisseau du Sautel, ruisseau de Saint-Nicolas	
Piste cyclable à préserver au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme	
Piste cyclable à créer au titre de l'article L151-38 du code de l'urbanisme	
Construction pouvant faire l'objet d'un changement de destination selon les dispositions de l'article L151-11 2 ^o du code de l'urbanisme	
Elément du patrimoine à préserver pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural selon les dispositions de l'article L151-19 du code de l'urbanisme	
Elément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique selon les dispositions de l'article L151-23 al.1 du code de l'urbanisme	
Informations	
Perimètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre (arrêté classement sonore, c.f : annexe du PLUi)	
Localisation indicative des constructions en cours	
Localisation indicative des constructions en attente d'une actualisation du service du cadastre	
Les risques (cf annexe Servitudes d'Utilité Publique)	
Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)	
Aléa fort	
Aléa moyen	
Espace soumis au risque d'inondation selon les dispositions des Cartes Informatives des Zones Inondables (CIZI)	
Avertissement : Les données diffusées concernant les zones inondables sont informatives et non opposables au tiers. Nous ne garantissons pas leurs exhaustivités et leurs exactitudes par rapport aux documents opposables. Les documents officiels et opposables aux tiers peuvent être consultés en Mairie ou à la Préfecture	

